

Nº de résolution

#### MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES, MONTMAGNY

Assemblée du 05 décembre ajournée en ce jour, le 21 décembre 2022, à 19h:10 à la salle du Conseil. Les membres du Conseil avaient convenu d'ajourner l'assemblée régulière du 05 décembre à une date ultérieure au cours du mois, compte tenu qu'éventuellement certaines décisions devraient être prises par les membres du Conseil, avant la fin de l'année 2022.

Les Conseillers Max Laurent Vidal, Raynald Forgues Yan Bolduc, Jessie Gonthier Lajoie, Simon Pelchat et Étienne Fortin sont présents sous la présidence du Maire, Monsieur Donald Gilbert.

Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente.

Monsieur le Maire déclare la session ouverte, souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

#### LECTURE ET ADOPTION DU L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR: Yan Bolduc

APPUYÉ PAR: Raynald Forgues et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

## AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023 AINSI QUE LEUR PERCEPTION

Je ,Yan Bolduc, Conseiller, donne avis par les présentes, que lors d'une prochaine assemblée du Conseil municipal, le règlement suivant sera adopté : « Règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 ainsi que les conditions de leur perception ».

Aucun changement ne sera apporté au règlement comparativement à la taxation pour l'année financière 2022 excepté une diminution des taxes égout Daaquam dû à un emprunt terminé en 2022.

# NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QUE Raymond Chabot Grant Thornton, chargée d'effectuer la vérification annuelle de nos livres comptables, nous a proposés d'effectuer ce travail à un coût de 13 500\$ plus taxes, pour l'année financière 2022;

CONSIDÉRANT QUE cela correspond à une augmentation comparativement de l'année 2021 et ce, en considération des exigences croissantes du MAMROT et le fait que les municipalités sont plus actives que par le passé, au niveau comptable;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont appréciés la présentation des états financiers de la part de Raymond Chabot Grant Thornton et que nous sommes très satisfaits des services offerts;

IL EST PROPOSÉ PAR: Raynald Forgues

APPUYÉ PAR: Max Laurent Vidal et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières accepte l'offre de Raymond Chabot Grant Thornton et les mandate pour effectuer notre vérification comptable et produire nos rapports financiers, pour l'année 2022.

225-2020

226-2022





ou annotation

227-2022

228-2022

## MODE DE DIFFUSION DU BUDGET ADOPTÉ

On convient que le budget et le règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 ainsi que leur perception soit publiciser dans le journal local du mois de février.

# CERTIFICAT CADEAU EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre des certificats aux employés comme cadeaux de noël;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues

APPUYÉE PAR : Max Laurent Vidal et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir un certificat cadeaux du montant de 50\$ échangeable dans un commerce de la Municipalité au choix de l'employés.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Pelchat

APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu unanimement que l'assemblée soit levée à 19:15 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, CE 09<sup>ieme</sup> JOUR DE JANVIER 2023.

Donald Gilbert, Maire

Josée Poulin, Dir. générale & Sec.-trésorière